



pour noble et d'ancienne chevalerie, ayant droit au siège et à l'état noble, comme il consterait d'une déclaration signée de six députés de cet ordre; qu'il serait entré en 1752 à notre royal service; qu'en 1757 il aurait assisté à la bataille de Colin sous les ordres du général Nadasty où il aurait été fait enseigne, pour s'être distingué à la prise d'une batterie de canons; que l'année suivante il aurait été détaché avec 50 dragons sous les ordres du général Johnus, qu'ayant ensuite rejoint son régiment, il se serait trouvé à la bataille de Hochkirchen en 1758, où il aurait enlevé aux carabiniers prussiens un étendart; qu'en 1759 il aurait encore été détaché avec 100 dragons sous les ordres du même général vers Freiberg, qu'ayant dirigé la première attaque contre le bataillon Mandeiffel (sic!) qui fut fait prisonnier de guerre, il serait parvenu au grade de premier-lieutenant; qu'ensuite ayant été commandé avec 100 hommes sous les ordres du général Brentano, faisant l'arrière garde, il aurait repris l'artillerie d'un régiment d'infanterie dont les ennemis se seraient emparés, et aurait même ramené les prisonniers: que le 20 novembre de la même année, il aurait à l'affaire de Maxen avec 50 dragons attaqué et percé à travers deux régiments de cavalerie prussienne et leur aurait enlevé deux étendarts; que pendant toutes les campagnes suivantes il se serait attiré par son zèle, sa fidélité et sa bravoure l'attention de plusieurs de nos généraux, que nommément ses supérieurs et la plupart des officiers du régiment de Saint-Ygnon, dans lequel il a servi, auraient certifié le tout [par un acte particulier muni de leurs signatures: qu'étant passé depuis dans le régiment de Savoye en qualité de capitaine, il aurait obtenu le titre de major avec permission de se démettre de sa charge et qu'enfin lui suppliant n'ayant rien plus à cœur, que d'être honoré de quelque grâce analogue à ses services, il nous supplie en toute soumission de daigner lui permettre d'écarteler l'écu de ses anciennes armoiries, savoir: au premier et quatrième d'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles à six raies d'or, et en pointe d'un bras armé et gantelé, tenant une flamme de feu, qui sont les anciennes armes de sa famille; au deuxième et troisième de gueules à un canon allumé sur son affût, d'or, posé sur une terrasse de sinople, qui sont celles analogues à ses services, avec permission d'en sommer l'écu d'un bonnet de baron, et de prendre pour supports deux hommes armés de toutes pièces à la face de carnation, ceints d'or, et tenant chacun une banderolle aux armes de l'écu: Nous ce que dessus considéré et voulant bien faire une attention favorable à ses services, avons de l'avis de notre chancelier de cour et d'état, accordé de notre certaine science, grâce, libéralité, pleine puissance et autorité souveraine, comme nous accordons par les présentes à Philippe-Charles de Pfortzheim, ainsi qu'à ses enfants et descendants